



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du mardi 21 avril 2026 à 18h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la **Loi sur les Cités et Villes**, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Dominic Tremblay, Éric Charbonneau, Luc Pilon et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Est également présente : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Claudine Beaudin greffière par intérim.

Sont absents (e) : Le conseiller Didier Le Mouellic et la conseillère Andrea Geary

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

26-04-21-7303

**Il est proposé par monsieur Luc Pilon
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance extraordinaire du mardi 21 avril 2026 à 18 h 05.

ADOPTÉ

Ville de Huntingdon

ORDRE DU JOUR

Séance extraordinaire du mardi 21 avril 2026, à 18h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*.

- A)** Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum
- B)** Adoption de l'ordre du jour
- C)** Acte de mainlevée – Lot 6 446 879 (rue F.-Cleyn)
- D)** Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales – Ordre à la greffière et mandat à la trésorière – Abrogation résolution 26-04-07-7292
- E)** Avis de motion - Dépôt du projet de règlement numéro 1006-2026 établissant le Code d'éthique et de déontologie révisé applicable aux élu(e)s de la Ville de Huntingdon
- ~~**F)** Demande de report Maison Russet – Traitement des eaux~~
- G)** Période de questions
- H)** Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

26-04-21-7304

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Éric Charbonneau
Et résolu à l'unanimité**

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du mardi 21 avril 2026 en y retirant le point F.

ADOPTÉ

ACTE DE MAINLEVÉE ET RENONCIATION AU DROIT DE PREMIER REFUS – LOT 6 446 879 (RUE F.-CLEYN)

CONSIDÉRANT QUE le 17 août 2023, la Ville de Huntingdon cédait à l'entreprise DMT Immobiliers inc. le lot 6 446 879 avec l'obligation de débiter la construction d'un bâtiment d'habitation multi résidentielle de type logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite, y incluant un ascenseur et ce, tel que stipulé à l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Huntingdon, sous le numéro 28 221 852;

CONSIDÉRANT QUE dans le même acte de vente, un droit de premier refus a été consenti à la Ville de Huntingdon dans l'éventualité d'une vente du lot 6 446 879 sans que l'obligation de construction d'un bâtiment d'habitation multi résidentielle n'ait été réalisée et que la Ville s'était engagée à renoncer au présent droit de premier refus à la réalisation de cette condition;

CONSIDÉRANT QUE l'acquéreur a réalisé son obligation en débutant la construction du bâtiment;

26-04-21-7305

**Il est proposé par monsieur Luc Pilon
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Ville de Huntingdon accorde une mainlevée pure et simple de l'inscription du droit de résolution résultant de l'acte de vente à DMT Immobiliers inc., signé le 17 août 2023, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Huntingdon, sous le numéro 28 221 852;

QUE la Ville de Huntingdon renonce également, de façon pure et simple, au droit de premier refus créé en sa faveur aux termes de ce même acte de vente.

QUE les frais relatifs à cette transaction soient assumés par l'entreprise DMT Immobiliers inc. et que le maire et la greffière par intérim soient autorisés à signer, pour et nom de la Ville de Huntingdon, ladite mainlevée et renonciation au droit de premier refus.

ADOPTÉ

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES - ORDRE À LA GREFFIÈRE ET MANDAT À LA TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no. 26-04-07-7292, le conseil municipal a ordonné à la greffière par intérim, Madame Claudine Beaudin, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, de vendre les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées depuis 2024, en tout ou en partie, à l'enchère publique qui aura lieu **le mardi 12 mai 2026 à 11h00** dans la salle du conseil municipal, au 23, rue King, à Huntingdon, province de Québec, le tout conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et Villes* (L.E.Q., chapitre C-19).

CONSIDÉRANT, le conseil désire modifier la date de l'enchère publique;

26-04-21-7306

**Il est proposé par monsieur Éric Charbonneau
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité**

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal ordonne à la greffière par intérim, Madame Claudine Beaudin, que la date de l'enchère publique prévue le 12 mai 2026 **soit reportée au jeudi 4 juin 2026** à 11h00 dans la salle du conseil municipal, au 23, rue King, à Huntingdon, province de Québec, le tout conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et Villes* (L.E.Q., chapitre C-19).

ADOPTÉ

Le conseiller Éric Charbonneau quitte la séance à 18 h 45.

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1006-2026 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ APPLICABLE AUX ÉLU(E)S DE LA VILLE DE HUNTINGDON

Avis de motion est donné par monsieur Rémi Robidoux qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, le règlement numéro 1006-2026 édictant un code d'éthique et de déontologie révisé applicable aux élus de la Ville de Huntingdon.

Le projet de règlement est également présenté et déposé à la présente séance.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1006-2026 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE RÉVISÉ APPLICABLE AUX ÉLU(E)S DE LA VILLE DE HUNTINGDON

Le projet de règlement numéro 1006-2026 édictant un code d'éthique et de déontologie révisé applicable aux élus de la Ville de Huntingdon est présenté et déposé par monsieur Rémi Robidoux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

26-04-21-7307

**Il est proposé par madame Dominic Tremblay
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux
Et résolu à l'unanimité**

QUE la séance soit levée à 19 h 30.

ADOPTÉ

(Original signé)

(Original signé)

André Brunette
Maire

Claudine Beaudin
Greffière par intérim